



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

المكتب الدولي لحقوق الطفل

## APPEL D'OFFRE

**Consultance en production d'outils audiovisuels en support aux troupes de formation sur les droits de l'enfant au Sénégal**

BUREAU INTERNATIONAL DES DROITS DES ENFANTS





## 1. Objet

Le Bureau souhaite recevoir des soumissions pour le service de Consultance en production d'outils audiovisuels en support aux trousse de formation sur les droits de l'enfant.

### 1.1. Le Bureau International des droits des enfants

Fondé en 1994, le Bureau international des droits des enfants – « le Bureau » ou « l'IBCR » – est une organisation non-gouvernementale internationale dont la mission est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. Animé par la volonté de parvenir à un monde où chaque enfant jouit de l'intégralité de ses droits, sans discrimination et en toute circonstance, le Bureau contribue à renforcer les systèmes de protection de l'enfant et les compétences de celles et ceux qui œuvrent directement auprès des enfants.

Son approche repose sur les quatre grands principes de la CDE :

- La prise en considération systématique de l'intérêt supérieur de l'enfant
- la non-discrimination
- le droit à la vie, à la survie et au développement
- le respect de l'opinion de l'enfant et de son droit à la participation.

Le siège social de l'IBCR est situé à Montréal, où une cinquantaine de professionnel[le]s, épaulé[e]s par une équipe de stagiaires qualifiés, apportent une expertise technique aux intervenant[e]s agissant auprès des enfants en Amérique, en Afrique, au Moyen-Orient et 7 en Asie.

Le Bureau possède également des bureaux au Burkina Faso, au Sénégal et en RDC, où des équipes expertes œuvrent aux côtés de nos partenaires. Des coopérant[e]s volontaires viennent enfin compléter l'équipe opérationnelle du Bureau et sont déployés dans 11 pays auprès 35 partenaires. Depuis sa création, le Bureau est intervenu dans près de 50 pays et a transmis son expertise en sept langues, à plus de 64 000 intervenant[e]s formé[e]s pour mieux protéger les droits de millions d'enfants.

Plus d'informations sur l'organisation : <http://www.ibcr.org/fr/>

### 1.2. Justification :

L'utilisation des outils audiovisuels comme outil de formation fait partie de la pratique de l'IBCR. En effet, nous avons déjà développé des outils audiovisuels (OAV) dans le cadre de projets en RDC et au Burkina Faso pour des trousse de formations adressées à différents secteurs.

Le projet, dans le cadre de l'élaboration de la trousse travailleurs sociaux, veut poursuivre cette expertise. En effet, l'utilisation de supports audiovisuels facilite l'appropriation des messages, particulièrement liés aux savoir-faire et savoir-être. Ces outils permettent un apprentissage interactif et varié.

### 1.3. Détails de la prestation attendue

À terme, l'objectif général de la consultation est de produire **03 outils audiovisuels**. La firme consultante aura pour mandat de réaliser ces outils. De façon spécifique la firme devra pouvoir faire



les tâches suivantes :

#### 1/ La pré-production

- Fournir un regard technique sur les scénarios
- Le casting des acteur.ices adultes et enfants, en respectant les procédures de sauvegarde de l'enfant propre à l'IBCR

#### 2/ La production

- Le tournage
- La régie de tournage (dont la restauration et le transport des acteur.ices)
- Agir en tant que chargé de production : costumes, accessoires, etc.
- Consulter fréquemment l'équipe IBCR et les représentants des écoles lors des tournages.

#### 3/ La post-production

- Le montage
- Ajout de bandeaux, textes, infographies
- Le mixage audio
- Les ajustements en fonction de nos retours
- Livraison des fichiers

La firme consultante devra tenir compte du fait que IBCR n'a pas les équipements disponibles pour le tournage des outils. L'IBCR ne pourra mettre à sa disposition que les locaux du Bureau situés Villa N°478 Yoff Ranhar – Dakar - Sénégal. Pour les prises de vue ou scénario nécessitant le choix d'autres sites que ses locaux, l'IBCR pourra appuyer dans les démarches administratives pour obtenir les autorisations nécessaires au tournage dans les nouveaux sites choisis à cet effet.

#### 1.4. Formats des outils audiovisuels

Les outils audiovisuels à réaliser doivent être conceptualisés dans les formats ci-dessous :

- **Mise en scène de 3 à 5 minutes**
- Livrés en format full HD

#### 1.5. Calendrier et livrables

Le processus se déroulera sur la période de décembre 2022 à mai 2023.

Les tâches devront être accomplies selon un processus d'échanges avec l'équipe IBCR et la firme en audiovisuel. Les livrables attendus sont les suivants (le calendrier est provisionnel et pourra être discuté avec la firme) :

- La révision et l'adaptation des scénarios : 23 janvier 2023
- Présentation d'un plan de tournage : 23 janvier 2023
- Présentation d'une stratégie de casting des enfants pour validation par IBCR : 23 janvier 2023
- Présentation des contrats et des formulaires de participation des enfants pour validation par l'IBCR : 23 janvier 2023



- Première version de l'ensemble des outils audiovisuels : 15 mars 2023
- 2e version intégrant commentaires IBCR: 5 avril 2023
- 3e version intégrant commentaires IBCR : 17 avril 2023

## 2. Réception des soumissions :

### 2.1 Date limite :

La date limite pour la réception des soumissions est le **26 décembre 2022**

### 2.2 Soumissions présentées en retard :

Les soumissions reçues par le Bureau après la date et l'heure fixées pour la clôture de l'appel d'offres ne seront pas étudiées.

### 2.3 Modalités :

Les soumissions concernant le présent appel d'offres doivent être présentées en format PDF à **Carmen Lokossa**, à l'adresse courriel suivante : **supplysn@ibcr.org**

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone. Pour toutes demandes d'éclaircissements, veuillez-vous adresser par courriel à l'adresse susmentionnée.

## 3. Clauses générales de soumission :

### 3.1 Processus :

Après la date limite de présentation des soumissions, le Bureau examinera toutes les soumissions reçues. Si un fournisseur de services est choisi, ce dernier pourrait être invité à signer un contrat de prestations annuel avec le Bureau.

### 3.2 Frais de soumission :

Le soumissionnaire n'a droit à aucun dédommagement pour les frais encourus pour la préparation de sa soumission.

### 3.3 Taxes de vente :

Le prix proposé pour les services doit comprendre les taxes (BRS).

### 3.3 Langue de soumission et langues de travail :

Les soumissions seront présentées en français. La langue de travail du Bureau est le Français.

### 3.4 Durée de la soumission :

Les soumissions présentées sont considérées valides pour une période de 30 jours suite à la date de réception au Bureau.

### 3.5 Acceptation des soumissions :

Le Bureau pourra accepter l'une des soumissions présentées ou pourra rejeter la totalité des soumissions, sans avoir l'obligation d'informer le soumissionnaire des raisons de sa décision.

Le Bureau se garde la possibilité d'ajouter des étapes éliminatoires au processus dans le cas où



deux soumissions seraient équivalentes.

Les soumissionnaires n'ayant pas été retenus seront avisés de la décision par courriel.

#### 4. Qualifications requises des soumissionnaires :

Le Bureau souhaite recourir aux services d'un Consultant pour la production d'outils audiovisuels en support aux troupes de formation sur les droits de l'enfant, afin de potentiellement établir un contrat annuel.

#### 5. Évaluation des soumissions :

Les critères suivants serviront à évaluer la qualité des offres présentées par les soumissionnaires : service à la clientèle, délai de traitement des dossier et tarifs.

##### 5.1. Expérience en réalisation d'outil audiovisuel

Le Bureau souhaite que la ou le soumissionnaire possède une grande expérience en réalisation et en création d'outils audiovisuels variés. Il ou elle devra avoir la capacité de à mobiliser rapidement plusieurs profils d'acteurs, dont des enfants. Il faudra démontrer qu'il ou elle a de très grandes compétences en matière de scénarisation, réalisation, captation vidéo, prise de son et post-production.

Pour évaluer cette expérience, le soumissionnaire devra soumettre :

- Une présentation de la firme (pour les personnes morales)
- Un portfolio solide, rassemblant au moins 3 exemples de productions réalisées au cours des la dernière année

##### 5.2. Langue

Les tournages se faisant sur le terrain, le Bureau a besoin que la firme soumissionnaire soit en mesure de parler le français et les langues locales dont le Wolof.

##### 5.3 Disponibilité

Pour suivre le calendrier du projet, la firme soumissionnaire devra être disponible pour réaliser les tournages sur place à Dakar entre janvier 2023 et mars 2023.

##### 5.3. Déplacement au Sénégal

Le Bureau souhaite recourir au service d'un fournisseur qui va devoir aller tourner les vidéos au Sénégal. Ainsi, si le fournisseur n'est pas sénégalais, il devra pouvoir se déplacer sur le terrain.

##### 5.5 Capacité d'interaction avec les enfants

Le soumissionnaire devra avoir un sens élevé des relations interpersonnelles et de la communication avec les enfants. Pour évaluer ce critère, le soumissionnaire devra soumettre :



- Démontrer d'une (1) expérience de tournage avec des enfants

#### 5.6. Offre financière complète

Le soumissionnaire devra fournir une offre financière libellée en Francs CFA ou en dollars CAD. L'offre détaillera le prix de production pour chaque format d'outils.

#### 5.7. Tarifs et modalités de paiements

Le Bureau souhaite retenir les services d'un fournisseur dont les tarifs sont compétitifs dans son secteur d'activité et force de proposition dans les différentes options tarifaires et de couvertures, les plus adéquates pour le Bureau.

Le Bureau s'attend à des services de facturation et de paiement adéquats à sa structure, soit, des facturations mensuelles et/ou trimestrielles, et des modalités de paiement par chèque et virements bancaires.

#### 5.8 Capacité à mobiliser une équipe et du matériel de tournage

Le Bureau ne possède pas le matériel ni l'équipe pour réaliser ces vidéos. La firme soumissionnaire devra donc démontrer qu'elle possède une équipe pouvant mener à bien le mandat et qu'elle possède le matériel nécessaire pour la production et la post-production.

#### 5.9 Tarif OBNL

Le Bureau souhaite savoir si le soumissionnaire a des tarifs OBNL.

#### 5.10 Références

Pour évaluer au mieux les capacités de la firme soumissionnaire le Bureau souhaite qu'elle fournisse au moins deux (2) références complètes. Au besoin, le Bureau contactera les références fournies.

### 6. Entente pouvant résulter d'une acceptation d'une offre par le Bureau :

#### 6.1 Entente :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, une entente ayant force obligatoire pourrait être conclue entre le Bureau et le soumissionnaire, dans laquelle devront notamment figurer les clauses suivantes :

##### 1 - Résiliation

Le Bureau peut résilier l'entente en tout temps. Dans le cas d'une telle résiliation, le Bureau verse au consultant et le consultant accepte à titre de règlement complet, un montant pour les services rendus de façon satisfaisante.

##### 2 - Cession

- a. Le consultant ne peut, ni en partie ni en totalité, céder l'entente sans le consentement préalable du Bureau. Après réception d'une demande du consultant à cette fin, le Bureau informe dans les meilleurs délais le consultant de sa décision.



b. La cession des présentes sans le consentement précité ne libère le fournisseur d'aucune des obligations que lui impose l'entente et n'impose aucune responsabilité au Bureau.

#### 6.2 Engagement du Bureau :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau et conclusion d'une entente sur base annuelle, le Bureau ne s'engage pas à se procurer auprès du fournisseur un nombre prédéterminé d'articles ou de services, et que l'exclusivité avec le fournisseur n'est maintenue que sous réserve que celui-ci assure un service satisfaisant.

#### 6.3 Politique générale du Bureau :

Le soumissionnaire comprend et convient que, sur acceptation de l'offre par le Bureau, il s'engage à respecter les valeurs et principes du Bureau, particulièrement eu égard à sa mission.

#### 6.4 Destruction des données :

Il est de la responsabilité du fournisseur de services de s'assurer de la sécurité des données fournies par le Bureau dans le cadre du présent contrat et de l'accès restreint à ces données. De plus, au terme du contrat d'entretien ou à la résiliation de celui-ci, il est essentiel que l'ensemble des données transmises au fournisseur de services soient totalement détruites

---

Le Bureau International des droits des enfants vous remercie par avance de votre soumission et de votre intérêt de collaboration !